

Compte-rendu du conseil municipal - 19 MARS 2024 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de mars à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 14 du mois de Mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIÉ**, Maire.

⇒ Présents :

- **TARTIÉ Michel, Maire,**

(Par ordre alphabétique)

- *Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, MAESTRE Marie-José, MAURY Nathalie, MITRECEY Sophie, MOIOLA Laetitia, PRIOR Elisabeth.*

- *Messieurs ACED Philippe, COURDIL Gilles, ENSALES Jean-Paul, ESTAQUE Didier, HERNANDEZ Jean-Jacques, MILESI Christian, ROUVIERE Alain.*

⇒ Absent(s) représenté (s)

⇒ Absent(s) non représenté (s)

⇒ *Madame MOIOLA Laetitia est nommée secrétaire de séance.*

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 24 Janvier 2024 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2024-01 Vente de biens communaux a Monsieur PEREIRA Christophe.
- 2024-02 Vente de biens communaux a Monsieur DELRIEU Bernard.
- 2024-03 Décision modificative n°3.
- 2024-04 Vente des parcelles D2400 et D2401 à Monsieur FAUGERE Gilles.
- 2024-05 Définition zone accélération de la production d'énergie renouvelables.

* * *

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 24 Janvier 2024** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 24 janvier 2024 est validé.

⇒ **Tableau récapitulatif indemnités des élus :**

INDEMNITES BRUTES		
	Mairie	Agglo
CARALP CATHERINE	2 400,00 €	0,00 €
DURCHON CHRISTELLE	6 900,00 €	0,00 €
HERNANDEZ JEAN JACQUES	6 900,00 €	0,00 €
MAURY NATHALIE	6 900,00 €	0,00 €
MOIOLA LAETITIA	2 400,00 €	0,00 €
TARTIE MICHEL	12 492,00 €	12 045,48 €

⇒ **Demande subvention aménagement Ventrille :**

Comme précédemment débattu - fin 2023 - nous programmons cette année les aménagements du lotissement de Ventrille. Monsieur le Maire a effectué des recherches afin de trouver de possibles financements supplémentaires et a trouvé deux subventions supplémentaires qui pourraient être attribuées. L'obtention desdites subventions permettrait un très bon financement de ce projet à plus de 70%.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer une nouvelle fois sur les nouvelles conditions de financement soit :

	Montant HT	Taux
Agence de l'Eau Adour-Garonne (assiette 204 428,28 €)	102 214,14 €	32%
Etat - Fonds Vert 2024 (assiette 197 778,28 €)	59 333,48 €	19%
Etat - DETR 2024	30 500,00 €	10%
Conseil Départemental - aménagement urbain (assiette 73 247,07 €)	14 649,41 €	5%
Conseil Départemental - FDAL 2024	25 000,00 €	8%
Total aides publiques	231 697,04 €	73%
Autofinancement	87 424,82 €	27%
Coût total HT	319 121,86 €	100%

La demande de subventions ci-dessus présentée est soumise au vote à main levée pour l'octroi de tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cet effet :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Demande subvention vidéo zone économique et place Elie Bigeyre:**

La mise sous vidéosurveillance du rond-point du Carailé avait été mise en attente jusqu'à la création de la zone économique de façon à traiter ce périmètre dans son ensemble. Par ailleurs sur la place Elie Bigeyre nous n'avons pas mis de caméras comme sur les autres points de dépôts mais au

regard des problèmes rencontrés il est proposé la mise en place de vidéosurveillance et de demander les subventions comme mentionné dans le plan de financement ci-dessous.

Les images capturées grâce aux caméras de télésurveillance constituent des preuves sur base desquelles les contrevenants identifiés ont été verbalisés. De surcroît, les images capturées font parfois l'objet de réquisition par les autorités compétentes aux fins de résolution de délits et autres méfaits. Monsieur ACED demande si les commerçants contribueront au financement des caméras de télésurveillance. Monsieur le Maire de répondre que non d'autant qu'ils disposent pour l'essentiel de leurs propres caméras. Monsieur TARTIE d'ajouter que la télésurveillance s'inscrit dans une visée préventive bien plus que répressive.

Coût HT	
Caméras Place Elie Bigeyre	13 089,92 €
Poteau pour caméras place Elie Bigeyre	3 000,00 €
Caméras zone économique Carailé	28 868,84 €
	44 958,76 €
DSIL	13 487,64 €
Autres aide État FIPD	22 479,38 €
Autofinancement	8 991,74

La demande de subventions présentée est soumise au vote à main levée pour l'octroi de tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cet effet.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	13	2	0	0	15

⇒ **Instauration de la prime pouvoir d'achat :**

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 instaure la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle (PPAE) qui s'inscrit dans le cadre des mesures de revalorisation salariale annoncées dès le mois de juin 2023.

Ainsi peuvent bénéficier de ce dispositif, les fonctionnaires et contractuels réunissant trois conditions cumulatives :

- L'agent public doit avoir été nommé ou recruté par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023
- L'agent public doit être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023
- Le fonctionnaire doit avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

En seront cependant exclus ;

- Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur (loi n°2022-1158 du 16 août 2022)
- Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au 2ème alinéa de l'article L.124-1 du code de l'éducation.
- Les contractuels de droit privé (CUI¹, CAE², PEC³, etc.)

De plus, les éléments à prendre en compte pour apprécier le revenu de référence correspondent à ceux inclus dans l'assiette de cotisation de la Contribution Social Généralisée (CSG), au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, tout en pondérant d'éléments de rémunération exceptionnels (article 1 décret n° 2008-539, article 1 décret 2019-133). En application de l'article 5 du décret du 31 octobre 2023 précité, l'organe délibérant détermine le montant de la prime de pouvoir

¹ Contrat Unique d'Insertion

² Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

³ Parcours Emploi Compétences

d'achat dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700€ et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300€ et inférieure ou égale à 29 160€	600 €
Supérieure à 29 160€ et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280€ et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600€ et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime déterminé devra être réduit à la proportion de la quotité de travail de l'emploi occupé et de la durée de l'emploi de l'agent public sur ladite période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, décide :

Article 1 :

D'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au sein de la commune de Saint Paul de Jarrat, selon les modalités définies par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

Article 2 :

D'inscrire les crédits au budget.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Travaux LED SDE09⁴ tranche 4 :**

Une tranche supplémentaire d'éclairage en LED est prévue au budget 2024 ; Il s'agit du hameau de Labat et des ronds-points.

Sur un coût des travaux de 17 900 € (*dix-sept-mille-neuf-cents euros*), le reste à charge pour la commune sera de 4 475 € (*quatre-mille-quatre-cent-soixante-quinze euros*). Nous bénéficierons d'une participation du Conseil Départemental d'environ 8 950 € (*huit-mille-neuf-cent-cinquante euros*) - soit 50% - et du SDE09 d'environ 4 475€ (*quatre-mille-quatre-cent-soixante-quinze euros*).

La réalisation de ces travaux est soumise au vote à main levée pour l'octroi de tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cet effet.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Compte Administratif 2023 rapporté par Madame MAURY:**

Considérant que Michel TARTIE, Maire de Saint Paul de Jarrat, a quitté la séance et que le conseil siège sous la présidence de Nathalie MAURY, première adjointe ;

Considérant que l'exercice étant clos, le compte administratif pour 2023 du budget principal fait ressortir un excédent global de clôture de 345 556.80 € (*Trois-cent-quarante-cinq-mille-cinq-cent-cinquante-six euros quatre-vingts centimes*) ;

⁴ Syndicat Départemental des Energies de l'Ariège

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	56 299,93	0,00	3 953,90	0,00	60 253,83
Opérations exercice	1 094 665,63	1 272 004,20	1 065 525,94	1 173 490,34	2 160 191,57	2 445 494,54
Total	1 094 665,63	1 328 304,13	1 065 525,94	1 177 444,24	2 160 191,57	2 505 748,37
Résultat de clôture		233 638,50		111 918,30		345 556,80
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	233 638,50	0,00	111 918,30	0,00	345 556,80
Résultat définitif		233 638,50		111 918,30		345 556,80

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	570 069,00	542 264,18	0,00	0,00	27 804,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	453 750,00	429 342,46	0,00	0,00	24 407,54
014	Atténuations de produits	10 364,00	3 364,00	0,00	0,00	7 000,00
65	Autres charges de gestion courante	70 001,05	67 811,19	0,00	0,00	2 189,86
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 104 184,05	1 042 781,83	0,00	0,00	61 402,22
66	Charges financières	52 000,00	49 052,80	0,00	0,00	2 947,20
67	Charges exceptionnelles	2 397,26	0,00	0,00	0,00	2 397,26
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	700,00	311,00			389,00
022	Dépenses imprévues	160 815,08				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 320 096,39	1 092 145,63	0,00	0,00	227 950,76
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	2 520,00	2 520,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 520,00	2 520,00			0,00
TOTAL		1 322 616,39	1 094 665,63	0,00	0,00	227 950,76
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

Sur tous les chapitres nous sommes très proches du budget initial, réalisant sur l'ensemble des dépenses une économie de 32 000 € (*trente-deux mille euros*). Ceci représente une performance remarquable au regard du contexte inflationniste que nous avons traversé.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	14 000,00	29 228,83	0,00	0,00	-15 228,83
70	Produits services, domaine et ventes div	114 829,26	117 241,27	0,00	0,00	-2 412,01
73	Impôts et taxes	848 367,02	851 623,53	0,00	0,00	-3 256,51
74	Dotations et participations	222 520,18	224 372,19	0,00	0,00	-1 852,01
75	Autres produits de gestion courante	62 500,00	44 650,41	0,00	0,00	17 849,59
Total des recettes de gestion courante		1 262 216,46	1 267 116,23	0,00	0,00	-4 899,77
76	Produits financiers	4 100,00	4 693,35	0,00	0,00	-593,35
77	Produits exceptionnels	0,00	194,62	0,00	0,00	-194,62
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 266 316,46	1 272 004,20	0,00	0,00	-5 687,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 266 316,46	1 272 004,20	0,00	0,00	-5 687,74
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 56 299,93				

Concernant les recettes nous sommes également très proches du budget initial avec 26 000 € (vingt-six-mille euros) environ de recettes supplémentaires.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	7 450,00	3 870,00	0,00	3 580,00
21	Immobilisations corporelles	389 397,37	336 816,08	0,00	52 581,29
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 587 295,68	614 335,77	0,00	972 959,91
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 984 143,05	955 021,85	0,00	1 029 121,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	462 791,00	110 504,09	0,00	352 286,91
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	81 588,96			
Total des dépenses financières		546 179,96	110 504,09	0,00	435 675,87
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 530 323,01	1 065 525,94	0,00	1 464 797,07
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		2 530 323,01	1 065 525,94	0,00	1 464 797,07
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 0,00			

Les projets financés sur 2023 sont :

Annuité 2023 des prêts / Voirie Langlade, cité des fourches / Voirie et aménagement cimetière / Logements rue centrale fin / Eglise / Pont de l'agneau / Eclairage LED tranche 3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 293 999,46	437 943,70	0,00	856 055,76
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	930 804,21	440 000,00	0,00	490 804,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 559,50	0,00	0,00	16 559,50
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	7 125,48	0,00	-7 125,48
Total des recettes d'équipement		2 241 363,17	885 069,18	0,00	1 356 293,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	82 485,94	83 029,16	0,00	-543,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 872,00	0,00	-2 872,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		282 485,94	285 901,16	0,00	-3 415,22
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 523 849,11	1 170 970,34	0,00	1 352 878,77
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	2 520,00	2 520,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 520,00	2 520,00	0,00	0,00
TOTAL		2 526 369,11	1 173 490,34	0,00	1 352 878,77

Les subventions d'investissement ne sont pas toutes perçues, ce qui est normal pour partie, car il s'agit d'attendre la fin des chantiers pour les percevoir. Quelques autres mettent du temps à être versées et de ce fait sont reportées sur 2024.

Les emprunts pour les logements ont été totalement débloqués mais l'emprunt supplémentaire envisagé de 170 000 € (*cent-soixante-dix-mille euros*) n'a finalement pas été activé. Nos finances nous permettaient d'augmenter la part d'autofinancement initialement prévue.

Il est proposé

Article 1 : DE DONNER ACTE au maire de la présentation des documents budgétaires.

Article 2 : DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 3 : DE DONNER QUITUS au maire de sa gestion pour l'exercice 2023.

Article 4 : D'APPROUVER ET ARRÊTER les comptes présentés en annexe.

Madame MAURY procède à l'exécution du vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	12	0	0	2	14

*** Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance. ***

⇒ **Affectation du résultat 2023 :**

Considérant qu'après avoir examiné le compte administratif pour 2023 du budget principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif pour 2024. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 233 638.50 € (*deux-cent-trente-trois-mille-six-cent-trente-huit euros cinquante centimes*) ;

Il est proposé

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	56 299,93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	177 338,57
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	233 638,50
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	233 638,50
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	230 000,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	3 638,50
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Article 1 : D'AFFECTER le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

Article 2 : D'INDIQUER que ces sommes seront reprises au budget principal 2024 de la commune.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	13	1	0	1	15

⇒ **Compte de Gestion 2024 présenté par Monsieur le Maire :**

Le compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, le résultat de 345 556.80 € (*trois-cent-quarante-cinq-mille-cinq-cent-cinquante-six euros quatre-vingts centimes*) ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice pour 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé :

- DE DÉCLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le comptable public de la Trésorerie spécialisée du Pays de Foix, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à cet effet.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	13	0	0	2	15

⇒ **Budget 2024 :**

Impôts

Le budget est construit sans augmentation des taux. La commune n'appliquera donc pas d'augmentation.

Taux du foncier bâti = 39.30

Taux du foncier non-bâti = 103.40

Taxe d'habitation⁵ = 9.93

Les taux d'imposition ci-dessus sont soumis au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Subventions :**

		23 050,00
COOPERATIVE SCOLAIRE SAINT PAUL	Etablissement de droit public	2 500,00
TRAIL CRETES MONT FOURCAT	Association	2 000,00
ENTENTE FOOTBALL SPAM SENIOR	Entreprise	1 200,00
ENTENTE FOOTBALL SPAM JUNIOR	Association	600,00
COMITE DES FETES ACCA	Association	14 500,00
ASSOC FAMILIALE	Association	250,00
ANCIENS COMBATTANTS	Association	800,00
LES DANSES SAINT PAULOISES	Association	200,00
JUDO CLUB ST PAUL DE JARRAT	Association	500,00

Les subventions sont soumises au vote à mainlevée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Budget :**

Présentation générale

Libellé	Fonctionnement		Investissement		TOTAL DU BUDGET	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 638.50		111 918.30		
Opérations exercice	1 298 800.44	1 295 161.94	1 223 644.52	1 111 726.22		
Total	1 298 800.44	1 298 800.44	1 223 644.52	1 223 644.52	2 522 444.96	2 522 444.96

⁵ La taxe d'habitation ne s'applique désormais plus que sur les résidences secondaires.

Si on retire les dépenses imprévues qui servent à équilibrer on obtient un excédent cumulé de 176071,04 euros (*cent-soixante-seize-soixante-et-onze euros quatre centimes*) en effectuant le remboursement des 350 000 € (*trois-cent-cinquante-mille euros*) de prêt court terme réalisé le temps de percevoir toutes les subventions liées au projet logements rue centrale.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	570 069,00	0,00	546 495,20	546 495,20	546 495,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	453 750,00	0,00	435 947,38	435 947,38	435 947,38
014	Atténuations de produits	10 364,00	0,00	93 140,94	93 140,94	93 140,94
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	70 001,05	0,00	75 245,65	75 245,65	75 245,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 104 184,05	0,00	1 150 829,17	1 150 829,17	1 150 829,17
66	Charges financières	52 000,00	0,00	55 421,17	55 421,17	55 421,17
67	Charges spécifiques (3)	2 397,26	0,00	100,00	100,00	100,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	700,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 159 281,31	0,00	1 208 350,34	1 208 350,34	1 208 350,34
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		87 930,10	87 930,10	87 930,10
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 520,00		2 520,00	2 520,00	2 520,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 520,00		90 450,10	90 450,10	90 450,10
TOTAL		1 161 801,31	0,00	1 298 800,44	1 298 800,44	1 298 800,44

Hors écriture d'équilibre nous sommes proches des dépenses de fonctionnement de l'an dernier soit un objectif de dépenses de 1 122 729.40 € (*un-million-cent-vingt-deux-mille-sept-cent-vingt-neuf euros quarante centimes*) contre 1 094 507.18 € (*un-million-quatre-vingt-quatorze-mille-cinq-cent-sept euros dix-huit centimes*) en 2023 soit une hausse de 3% logiquement imputable à l'inflation. Sur chaque chapitre nous sommes très proches de 2023, rien de particulier n'est à signaler par rapport à 2023 sauf peut-être que nous espérons avoir une bonne surprise sur les coûts électricité et gaz qui pourraient baisser plus que l'attendu. Notons néanmoins que les assurances sont en hausse de 22% tout de même. Les intérêts d'emprunt sont également en hausse, liés aux emprunts pour les nouveaux logements.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	14 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	114 829,26	0,00	105 174,90	105 174,90	105 174,90
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	282 740,00	0,00	275 433,31	275 433,31	275 433,31
731	Fiscalité locale	565 627,02	0,00	592 107,69	592 107,69	592 107,69
74	Dotations et participations (3)	222 520,18	0,00	225 939,23	225 939,23	225 939,23
75	Autres produits de gestion courante (3)	62 500,00	0,00	64 300,00	64 300,00	64 300,00
Total des recettes de gestion courante		1 262 216,46	0,00	1 282 955,13	1 282 955,13	1 282 955,13
76	Produits financiers	4 100,00	0,00	12 206,81	12 206,81	12 206,81
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 266 316,46	0,00	1 295 161,94	1 295 161,94	1 295 161,94

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		1 266 316,46	0,00	1 295 161,94	1 295 161,94	1 295 161,94
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						3 638,50
---	--	--	--	--	--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 298 800,44
--	--	--	--	--	--	---------------------

A l'instar des dépenses aucun élément notable à signaler par rapport à 2023. Nous notons une légère hausse des recettes au global de 2% tirée en avant par la hausse des bases d'imposition de 3.90%. Il ne devrait pas y avoir de vente de bois en 2024 donc rien n'a été intégré au budget sur ce poste.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	27 475,49	27 475,49	27 475,49
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	7 450,00	0,00	750,00	750,00	750,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	389 397,37	0,00	530 621,10	530 621,10	530 621,10
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	2 500,89	2 500,89	2 500,89
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 587 295,68	0,00	152 997,04	152 997,04	152 997,04
Total des dépenses d'équipement		1 984 143,05	0,00	714 344,52	714 344,52	714 344,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	462 791,00	0,00	477 500,00	477 500,00	477 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		464 591,00	0,00	509 300,00	509 300,00	509 300,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 448 734,05	0,00	1 223 644,52	1 223 644,52	1 223 644,52

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		147 909,04	147 909,04	147 909,04
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		147 909,04	147 909,04	147 909,04

TOTAL		2 448 734,05	0,00	1 371 553,56	1 371 553,56	1 371 553,56
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

Les projets intégrés à ce budget sont :

Remboursement des prêts / Remplacement d'une borne incendie / Voirie Roc de Carol / Rue du bicentenaire / Impasse de Méric / Parking Labat / Montée Labat / Eglise peinture paiement final + piliers à l'arrière / Aménagement paysagé parc enfants + plantations cimetière / Achat une débroussailleuse / Eclairage LED 4^{ème} tranche (Ronds-points + Labat) / Fin de viabilisation de la ZA de la Gare + enfouissement téléphonie sur cette même zone / Remboursement final du prêt court terme / Caméras zone économique et place Elie Bigeyre / Aménagement lotissement de Ventrille.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 293 999,46	0,00	492 127,56	492 127,56	492 127,56
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	930 804,21	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	16 559,50	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 241 363,17	0,00	492 127,56	492 127,56	492 127,56
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	82 485,94	0,00	93 388,05	93 388,05	93 388,05
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	200 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	25 355,81	25 355,81	25 355,81
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	177 904,70	177 904,70	177 904,70
Total des recettes financières		282 485,94	0,00	529 148,56	529 148,56	529 148,56
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 523 849,11	0,00	1 021 276,12	1 021 276,12	1 021 276,12

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		87 930,10	87 930,10	87 930,10
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 520,00		2 520,00	2 520,00	2 520,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		147 909,04	147 909,04	147 909,04
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 520,00		238 359,14	238 359,14	238 359,14

TOTAL	2 526 369,11	0,00	1 259 635,26	1 259 635,26	1 259 635,26
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					111 918,30

=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 371 553,56

Faits majeurs :

Transferts de 230 000 € (*deux-cent-trente-mille euros*) du fonctionnement 2023 (Affectation du résultat)

Subventions sur travaux antérieur à 2023 restants à percevoir (Logements rue centrale et église)

Vente anciens biens vacants + garage et terrain rue centrale

Subventions travaux 2024 (aménagement Ventrille, caméras, travaux de voirie fonds de concours agglo)

Il est proposé

Article 1 : DE DONNER ACTE au maire de la présentation des documents budgétaires 2024.

Article 2 : DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 3 : D'APPROUVER ET ARRÊTER le budget présenté en annexe.

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	13	2	0	0	15

⇒ **Vente biens communaux venant des biens vacants à M. CANO Frédéric :**

Par suite d'échange avec le notaire et Monsieur CANO Frédéric une modification de l'achat précédemment votée est nécessaire.

Finalement Monsieur CANO Frédéric se porte acquéreur des biens récupérés, désormais communaux, section C parcelles 631, 652, 675 et 695.

Il est proposé :

Article 1 : D'accepter la vente des parcelles communales section C parcelles 631, 652, 675 et 695 à M Cano Frédéric.

Article 2 : De fixer le prix de vente à 2 187.00 € (*deux-milles-cent-quatre-vingt-sept euros*) pour une surface cadastrale théorique de 21 870 m².

Article 3 : De faire supporter tous les frais d'actes et autres frais lié à cette vente à Monsieur CANO Frédéric

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Echange terrains avec M. MARROT Jean-Luc :**

Monsieur MARROT Jean Luc souhaite faire un échange de parcelles avec la commune. Les parcelles lui appartenant qu'il souhaite échanger sont dans l'AFP⁶. Comme initié en 2019 ceci correspond à notre volonté d'acheter les parcelles de l'AFP qui se libèrent.

Ainsi les parcelles D2077, D2097, D2227 et D2256 appartenant à Monsieur MARROT Jean-Luc, et à sa sœur Mme MARROT Liliane, représentant une surface totale de 4670 m², seraient échangées avec les parcelles C458, C515, D1276, D1293, D1297 et D1617 d'une surface totale de 4702 m² appartenant à la commune.

Lors d'un précédent échange avec Monsieur Marrot l'écart entre les parcelles échangées était de 187 m² en faveur de la commune. À la suite de cet échange en faveur de Monsieur MARROT pour 32 m², il reste 155 m² favorable à la commune au global.

Il est proposé :

Article 1 : D'accepter l'échange des parcelles D2077, D2097, D2227 et D2256 contre les parcelles C458, C515, D1276, D1293, D1297 et D1617.

Article 2 : De partager les frais et taxes liés à cet échange.

Article 3 : D'autoriser M le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Renouvellement adhésion PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) :**

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

⁶ Association Foncière Pastorale

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune possède en Occitanie.
- De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.

Le renouvellement d'adhésion est soumis au vote à main levée pour l'octroi de tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cet effet.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

Questions et informations diverses :

- Monsieur ACED souhaite connaître le coût de l'éclairage public sur la commune. Monsieur TARTIE de répondre que ce chiffre est communicable et accessible en mairie mais qu'il n'est pas en mesure de le lui communiquer durant la présente séance attendue que la ligne budgétaire relative à l'énergie n'est pas détaillée mais globale.
Monsieur ACED avait relevé lors d'un précédent conseil municipal qu'il se questionnait quant à l'effectivité d'une baisse d'intensité de l'éclairage à public à des fins d'économies. Monsieur TARTIE, qui avait également observé que la baisse d'intensité prévue n'était pas évidente, avait sollicité le SDE09 qui s'était engagé à poser des enregistreurs dont les mesures n'ont, pour l'heure, pas été communiquées. Il ajoute que selon le SDE09 la baisse d'intensité n'est pas visuellement perceptible. Monsieur ACED questionne Monsieur le Maire sur la possibilité d'accélérer la procédure de baisse de luminosité. Ce dernier de lui répondre que le SDE09 interviendra quand il pourra.
- Monsieur ACED demande à Monsieur TARTIE s'il est informé de la pétition en cours de circulation contre l'installation d'une station de lavage automobile sur la commune. Monsieur TARTIE de répondre par l'affirmative. En réponse à une question de Monsieur ACED il répond qu'il n'y a de permis de construire déposé pour une station de lavage. Monsieur ACED demande si la Mairie peut se positionner face à ce projet. Monsieur TARTIE déclare qu'il parle en son nom propre et qu'il n'est pas défavorable au projet, qu'il assume par ailleurs sa position. Il ajoute que sa qualité de maire ne lui donne pas la légitimité à s'opposer à ce projet. De surcroît Monsieur le maire ajoute que le SMEDEA est seul garant de la gestion de l'eau sur le territoire et qu'il est seul habilité à valider la viabilité et l'opportunité de ce projet.
- Madame MITRECEY interpelle Monsieur le Maire sur l'arrêté municipal interdisant le stationnement sur l'aire de retournement situé impasse du Moulin à Saint Paulet. Monsieur le Maire indique que la municipalité a acquis cette zone, antérieurement parcelle privée, pour permettre le retournement des camions du SMECTOM, condition sine qua none au ramassage des ordures. Concernant le stationnement de véhicules dans l'impasse Monsieur le Maire déclare que c'est le code de la route qui s'applique et que tout stationnement gênant peut faire l'objet d'une verbalisation.

***** La séance est levée à 21h30 *****